L'E[illegible]

SUR [illegible]

L'Excommunication de deux Hérétiques Opiniâtres

QUI

Ont Entrepris de faire un Schisme à *CANTERBURY.*

Rejette l'homme Hérétique aprez la première & la seconde Admonition. Tite 3. v. 10.

S'il ne daigne écouter l'Eglise, qu'il te soit comme un Payen & comme un Péager. Matt. 18. 17.

Si quelqu'un n'obeït point à notre Parole, Marquez le par Lettres, & ne converse ez point avec luy. 2 Thes. 3. 14.

A LONDRES,

Imprimé pour *Thomas Parkhurst* à l'Enseigne de la Bible & trois Couronnes dans le Poultry.
MDCXCVIII.

Au LECTEUR.

UN homme de bien, qui à eu Communication de ces Lettres, à crû de faire une bonne œuvre en les donnant au public, & qu'elles pourront avec les Memoires tenir lieu d'un Factum sur le sujet qu'on y traitte. S'il se trompe, l'on espére au moins que ceux qui ont le vray Zele de la maison de Dieu & de l'amour pour le vray Christianisme, ne luy en feront pas un crime.

LETTRES

D'un Refugié à un de Ses Amis.

LETTRE I.

MONSIEUR,

PUisque l'Affaire de Canterbury ne vous est pas inconnuë, & que vous desirez d'en savoir le détail, Je veux vous donner une marque de mon obeïssance en vous faisant part de ce que j'en ay appris sur les lieux.

Quelques Particuliers sans Litterature, mais amateurs des Nouveautez jusques à la fureur, ont pris parti avec les Antitrinitaires; & aprez avoir longtems dissimulé, ils ont enfin déconvert leurs sentimens, par des Discours scandaleux contre les Vénérables Mystéres de la Trinité & de l'Incarnation du Fils de Dieu.

Quand ils commencérent à se démasquer, les Conducteurs de l'Eglise Wallonne, sous la Discipline de laquelle ces Particuliers vivoient, firent par un acte public une Protestation solennelle d'horreur contre les Opinions des Sociniens & autres Antitrinitaires, & déclarérent qu'ils étoient unanimement résolus à faire tout ce qui leur seroit possible selon les Loix du Zéle, dela Prudence, & dela Charité, pour empescher la fermentation de ce mauvais Levain. Pour cet Effet les Anciens furent expressément chargez de faire une Enqueste exacte dans l'Eglise pour découvrir tous ceux qui pourroient avoir l'Esprit gasté de ces Erreurs mortelles & sur tout ceux qui auroient la Témérité d'en répandre la

Contagion. Le Consistoire exhorta mêsme par cet Acte public tous les Particuliers à dénoncer promtement ceux qui en paroitroient infectez, afin qu'on ne négligeast aucun moyen capable de prévenir les effets de la Seduction & les progrez de l'Hérésie.

Quatre ou cinq personnes furent déférées: Mais on ne trouva pas des preuves également évidentes contre tous, & quelques-uns se tirérent d'affaire par une Confession Orthodoxe deleur Foy, sincére ou simulée: Les Sieurs Estienne du Thoy & Claude Rondeau n'en ont pas usé de même; Car étans accusez chargez & atteints d'une maniére qui pouvoit faire une Conviction complete; Ils n'ont pas trouvé expédient de se retracter. Aussi prirent ils d'abord le parti dela Rebellion & du mépris de la Discipline, & refusans constamment sur des prétextes frivoles de répondre & de comparoitre devant le Consistoire, ils ont (à mon avis) justement mérité la Suspension publique qui fut décernée contr'eux & prononcée le mois passé.

Dispensez moy, je vous prie Monsieur, de vous dire les Raisons qui me font approuver ce jugement de nos Fréres de C. Je n'ay pas le tems de transcire un Mémoire qu'ils ont eu la bonté de me communiquer, qui contient en Sommaire toutes leurs Procedures & qui (selon moy) justifie plénement la Conduite qu'ils ont tenuë dans cette affaire. Il vaut mieux vous l'envoyer en Original: Et j'espére que ces Messieurs ne le trouveront pas mauvais, puis qu'il ne leur est pas desavantageux qu'on soit informé de leurs procedures dans les Lieux où la Calomnie pourroit jetter sur eux quelque soupçon d'imprudence ou de Précipitation.

Mais vous voudrez sans doute sçavoir quel est le Caractére des Accusez, que l'on vous à représentez comme des Chefs de Parti. Leur Parti, Monsieur, n'est pas, graces à Dieu, considérable, au moins à Canterbury: Et ces deux Messieurs, que je vous ay nommez, tout enflez qu'ils sont d'une haute Opinion d'eux mêmes ne sont que des Séducteurs du bas ordre. Le Sieur Estienne du Thoy, qui est Anglois de naissance & d'une famille Wallonne est un bon Manufacturier, qui fait travailler plusieurs Ouvriers & qui vit à son aise. Et le Sieur Claude Rondeau François de naissance est sorti de France avant nôtre Dispersion, & s'est jetté icy dans la Manufacture des Tisserans en Soye ou il s'est fait valoir par son industrie & par l'argent

qu'il

qu'il y a apporté. Quant au Caractére de ces Messieurs par raport au Christianisme vous le verrez dans l'Extrait que je vous envoye. Si cela suffit pour satisfaire votre curiosité, j'en seray bien aise, puisque je suis de tont mon cœur

Le 1. de May 1697. *Vôtre*, &c.

Extrait abbregé des Procédures du Consistoire de l'Eglise Wallonne de Canterbury sur des Accusations contre les Sieurs Estienne du Thoy & Claude Rondeau.

Estienne du Thoy.

LE Sieur Estienne du Thoy fut le premier qu'on déféra au Consistoire comme un Socinien déclaré. Car ayant ouï deux Ministres preschans sur le Mystére de l' Incarnation, sç. un Ministre Anglois Presbyterien, & l'un des Pasteurs de cette Eglise, Il eut l'imprudence & la témérité de se plaindre qu'on preschoit contre luy, & il attaqua mesmes en Compagnie le Ministre Anglois; il alla chez luy & y Disputa avec chaleur soutenant les Opinions de Socin.

La chose éclata. Le Consistoire ordonna qu'il seroit cité pour venir rendre raison de sa Foy, & reçevoir les Remonstrances de cette Compagnie sur le scandale qu'il donnoit à l'Eglise. Cependant quatre Ministres le visitérent successivement, l'exhortérent à donner gloire à Dieu en reconnoissant ses égaremens & en édifiant l'Eglise par la retractation de ses Opinions erronées, & ils taschérent à le dissuader, ou à le convaincre. Mr. Trouillart Ministre de l'Eglise Wallonne accompagné d'un Ancien eut le premier un entretien de trois heures avec le dit du Thoy.

Cet homme entesté de ses Erreurs non seulement ne les dissimula point, mais s'efforçant de les deffendre il n'eut point de honte de Soutenir ces Blasphémes. 1. *Que Dieu n'est pas si incomprehensible que nous le croyons.* 2. *Que Jesus Christ nôtre Sauveur n'est apellé Dieu que dans le sens auquel l'Ecriture appelle les Princes & les Magistrats*

Magistrats, Dieux & Fils du Souverain. 3. *Que le Mystére de la Trinité n'est qu'une Chimére sortie de l'Ecole de Platon.*

On apprit au même tems du Ministre Presbytérien, que le Sieur du Thoy avoit entrepris de Seduire quelques-uns de ses Parens & de ses Alliez, qu'ils avoient été ébranlez & que ce Ministre avoit travaillé à les Desabuser; ce qui fit considérer ledit du Thoy non seulement comme un héretique entesté, mais comme un Seducteur dangereux.

Plusieurs témoins attestérent que ledit du Thoy étant en leur Compagnie s'étoit mocqué du Mystére de la Trinité, disant, que le Pére, le Fils, & le St. Esprit sont un seul & mesme Dieu *comme 3 groates font un Shilling.*

Il fut cité par 3 fois selon la Discipline; Mais il fut toûjours également opiniâtre dans sa Rebellion, refusant toujours de Comparoitre. La seconde fois que les Anciens le Sommérent, comme ils luy parloient de notre Confession de Foy il soutint qu'il y avoit des Erreurs; il leur demanda *s'ils vouloient disputer contre luy*, & à la fin il les menaça disant que si l'on procédoit contre luy, on s'en repentiroit. Mais aprez cette Citation il envoya au Consistoire (le 11. de Mars) un petit livre intitulé *A Lady's Religion* (*la Religion d'une Dame*) dont l'Autheur est évidemment Deïste; & le Livre étoit accompagné d'une Lettre écrite & Signeé de la main dudit du Thoy, où il Déclaroit que ce *Livre contenoit à peu prez sa Religion*; à quoy il ajoutoit ces mots *Si quelqu' un refuse de Communier avec ceux qui ont ces Sentimens je n'estime pas leur Communion font désirable.*

Aprez cela il n'étoit plus nécessaire que le Consistoire entendist d'autres Témoins, puisque le Sieur du Thoy de sa propre Confession adoptoit les Blasphêmes & souscrivoit aux Impiétez de ce Méchant livre qui traitte tous les Mystéres de Chiméres, qui reduit à rien l'usage des Sacramens & de la Priére, & qui fait consister toute la Religion dans une morale Payenne. C'est la Religion du Sieur du Thoy. L'on n'en devoit plus douter puis qu'il l'avoit signé de sa main.

Durant ces Procédures il fut sollicité par ses Parens & par ses Amis, à se soûmettre à la Discipline de l'Eglise & à recevoir selon le desir du Consistoire, l'Instruction des Ministres avec un Esprit humble & docile. Mais il se mocqua de toutes leurs remon-

remonstrances, il devint plus opiniâtre & plus arrogant & joignit toutes les Insolences d'une Rebellion outrée au Scandale de ses Blasphêmes.

C'est pour quoy la Compagnie ordonna par Acte du 26 de Mars qu'il seroit publiquement suspendu dela Ste Cene. Ce jugement luy fut dèclaré par deux Anciens aux quels il dit qu'*il ne s'en mettoit point en peine*, & que ceux qui le retranchoient de la Communion en auroient eux mesmes la honte. Cependant pour luy donner le tems de réfléchir & de prévenir cette Censure publique par la repentance, l'acte ne fut prononcé en public que le 18. d'Avril.

Il est vray que le 8. d'Avril le Sieur du Thoy envoya au Consistoire un certain Ecrit qu'il pretendoit être une Confession de sa Foy: Mais ce n'étoit qu'une Confession Equivoque incomplete & illusoire par laquelle il espéroit d'en imposer aux simples, & dans laquelle il n'y avoit rien qui le pust disculper des accusations qu'on avoit receuës contre luy. Et le mesme jour on receut de nouvelles plaintes contre luy qui portoient que la semaine precédente, & dans le tems qu'il faisoit courir sa prétenduë Confession, il avoit disputé hautement contre la Divinité de Jesus Christ. C'est pour quoy la Compagnie le fit sommer de comparoitre pour expliquer de bouche sa prétenduë Confession & pour retracter sincérement ses Impietez, luy déclarant qu'autrement le jugement de sa Suspension de la Ste Cene seroit rendu public le 18. du Mois.

Mais il persévéra opiniâtrément dans sa Rebellion; & il fut déclaré suspendu dela Ste Cene pour son obstination dans l'Hérésie & dans le mépris dela Discipline Evangelique.

Claude Rondeau.

Le Sieur Claude Rondeau, qui est plus artificieux, ne pût se contenir lors que le Sieur du Thoy son intime ami sortit de derriére le rideau. On parla de luy au Consistoire le 4. de Febvrier sur le raport qu'on y fit de quelques discours Scandaleux qu'il avoit tenus en Compagnie. Les Pasteurs de cette Eglise demandérent qu'on leur donnast le tems de voir ledit Rondeau en particulier

ticulier avant que de l'appeller au Consistoire. La Compagnie le trouva bon, & cependant ordonna qu'on éxamineroit de plus prez les rapports qui avoient été faits.

Un Ministre fit donc une visite Pastorale audit Sieur Rondeau; luy fit entendre qu'il étoit devenu suspect d' Erreur à une bonne partie de l' Eglise, le supplia dese vouloir justifier par une Confession ingenuë de sa Foy, Particuliérement sur les Points dela Trinité & de l' Incarnation; & luy offroit de l'aider de ses Lumiéres dans une Conversation amiable pour dissiper par la Parole de Dieu ses doutes ou ses Préjugez au cas qu'il fust ou chancelant ou dans quelque préoccupation contre la Foy commune des Mystéres.

D' abord le Sieur Rondeau le prit sur un ton fier & présomtueux & répondit, *J'ay été catechisé il y à plus de 30. ans*, Mais je, ne suis plus Catechumène *Jesuis Chrêtien, je croy en Dieu & en Jésus Christ, je n'ay point d'autre confession à faire.*

Le Ministre luy représenta que cette Confession n'étoit pas capable de dissiper les soupçons qu'on avoit contre luy, & que des Hérétiques disoient les mesmes choses, que les Sociniens par exemple parlent ainsi, & que cependant ils s'efforcent de renverser les fondemens dela Religion Chrestienne; à quoy le Sieur Rondeau repartit *Qu'il ne vouloit point disputer, qu'il n'étoit pas dans un Païs d' Inquisition, & qu'il n'en diroit pas d'avantage.*

Le Ministre luy voulut représenter l' importance des Dogmes Fondamentaux dont les Sociniens contestent la vérité; à quoy il répondit encore, *Qu'il étoit Chrêtien, & que sa Religion consistoit à bien vivre, à servir Dieu, & à aimer le Prochain.*

Le Ministre entreprit de luy persuader qu'il étoit de son interest, de la Gloire de Dieu, & de l'edification de l'Eglise qu'il rendist raison de sa foy dans une Conjoncture oú il étoit accusé d'Heterodoxie sur des poincts Essenciels & Capitaux: Et dans la suite de cet entretien il fit sentir au Sieur Rondeau que s'il refusoit de l'edifier sur ce sujet, on l'obligeroit peut être à donner gloire à Dieu d'une maniére qui auroit plus d'éclat. Sur cela le Sieur Rondeau s'échauffant déclara que *si on luy donnoit du chagrin, il se rangeroit à l'Eglise Anglicane*; & il se mit en suite à déclamer contre tous ceux qui ne tolérent pas les Hérétiques, disant que l'on voit regner chez les Protestans le même esprit de persécution que chez les Papistes, & que tous les Protestans sont des Perse-

Perſecuteurs, à l'exception de l'Egliſe Anglicane, laquelle (dit il) ne recherche & ne perſécute perſonne pour ſa créance, & a laquelle (ajouta-t-il) je me ſuis rangé.

Le Miniſtre le releva, & luy dit qu'il ſeroit difficile de perſuader à ceux qui ont connu particulierement Mr. Rondeau, qu'il n'à pas toujours été membre de l'Egliſe Wallonne à laquelle il s'étoit rangé il y à 14. ou 15. ans, puis qu'il ne s'en étoit jamais ſeparé, & qu'il s'étoit toujours trouvé dans nos Aſſemblées & y avoit communié avec ſa Famille. A cela le Sieur Rondeau répondit que s'il avoit fréquenté nos Aſſemblées publiques de Devotion & participé à notre culte, *C'étoit pour le bon exemple, & qu'il s'en pouvoit bien Paſſer étant aſſez inſtruit dans ſa Religion.*

Enfin dans cet Entretien où ledit Rondeau évita toujours de parler des Dogmes, & fit tomber le diſcours ſur la Diſcipline, le Miniſtre ayant trouvé occaſion de luy dire qu'il eſt du devoir des Paſteurs de Veiller ſur leurs Troupeaux pour y maintenir la pureté de la Foy, & d'éxercer en certains cas la ſévérité dela Diſcipline contre ceux qui perſévérent Opiniâtrément dans leurs Erreurs, afin d'empeſcher que la Gangrene ne gagne les autres parties du Corps. Le Sieur Rondeau releva cela fiérément en diſant, *Si ceque vous appellez Gangrene eſt une Gangrene, Travaillez y comme vous pourrez: Vous aurez aſſez d'affaires; car cette Gangrene eſt bien répanduë!*

Ce fut ainſi qu'il eluda tout, au lieu de répondre & de ſe juſtifier. Mais à la fin cet homme penſant braver le Miniſtre ſe trahit honteuſement ſoy-meſme. Car il luy offrit & luy preſta un petit livre qu'il témoignoit d'eſtimer beaucoup diſant que c'étoit *un bon Livre & un bon Catechiſme*; & le Miniſtre trouva que c'eſtoit un Livre abominable où les Impiétez du Socinianiſme ſont preſques toutes defenduës & ſoutenuës contre les Dogmes fondamentaux dela Religion. Le Livre porte le nom de *John Smith* & eſt intitulé, *A deſigned End to the Socinian Controverſy; or, a rational and plain Diſcourſe to prove that no other Perſon but the Father of Chriſt is God moſt high.*

Ce petit Livre paroiſſoit avoir été bien manié. Et en effet on apprit peu de jours aprez, qu'on en faiſoit un continuel uſage dans la famille du Sieur Rondeau. Et c'eſt ce qui paroit dans la ſuite de cette Information.

Le Consistoire avoit appris alors par le raport de plusieurs personnes qu'en diverses occasions le Sieur Claude Rondeau avoit artificieusement introduit les Hérétiques dans la Conversation, leur faisant dire ce qu'il disoit luy mesme. Mais ceux qui avoient découvert cet artifice ne se souvenans que Confusément des choses, le Consistoire continua son Information, aprez avoit fait appeller le Sieur Rondeau pour la premiére fois, & à mesure que l'on faisoit quelque découverte, on en ajoûtoit la preuve aux premiéres presomtions. Voicy le Sommaire des principales Dépositions.

Le Sieur Jean le Febvre maitre d'Ecole, qui enseignoit l'Arithmétique aux enfans du Sieur Cl. Rondeau, à deposé qu'il à veu plusieurs fois entre les Mains de Jean Rondeau fils dudit Claude Rondeau & de Pierre du Flot son Pupille un petit Livre impie qui porte le nom de *John Smith*, qu'il reconnut être un Livre dangereux par le Titre mesme. Qu'il avertit Mad. Rondeau femme dudit Cl. Rondeau que ce Livre étoit pernicieux, & qu'on ne devoit pas le mettre entre les mains de ces jeunes Garçons. Que neantmoins quelque tems aprez il trouva les dits Jean Rondeau & Pierre du Flot occupez à confronter les passages qui sont citez dans ce Livre,& à faire une Traduction,ou des Extraits en François de ce Livre, & qu'alors les jeunes Garçons luy dirent que dans la Confrontation des Passages qui y sont citez, ils les trouvoient conformes à l'Ecriture. Que ledit le Febvre leur ayant fait quelques remontrances sur ce sujet, ils s'excuserent en disant qu'*il faut éprouver toutes choses*. Et que dans une autre occasion ils entreprirent ledit le Febvre,& disputérent contre luy en faveur dela Doctrine de ce Livre.

Il à déposé deplus,qu'ayant un jour récité à Madam Rondeau quelque chose d'une conférence que Mr. Richard Ministre avoit euë avec Estienne du Thoy, ledit Claude Rondeau, qui étoit au lit, le fit appeller, & sous prétexte de s'égayer, prit le parti du Sieur du Thoy pour appuyer ses Opinions,& fit diverses Objections audit le Febvre contre les Dogmes dela Trinité & de la Divinité Eternelle de notre Sauveur.

Dez le Commencement de l'Enqueste, on certifia à la Compagnie que le Sieur Claude Rondeau avoit disputé contre le Sieur Jacob de l'Ecluse pour le séduire combattant la Divinité

de Jesus Christ, que ledit de l'Ecluse ayant l'Esprit embarassé s'en plaignit à un de ses amis, qui luy presta le livre de Mr. Abaddie sur ce sujet, par lequel ayant été raffermi il en remercia son ami. Ledit Sieur de l'Ecluse qui n'est pas de notre Eglise & qui à du chagrin contre le Consistoire n'y put être entendu. Mais le fait fut attesté par son ami qui est un homme d'honneur. Et ce fut en cette maniére que la Compagnïe fit note de quelques autres raports dont les premiers témoins ne pouvoient être entendus immédiatement.

Plusieurs Témoins déclarerent aussi que le 15. de Mars le Sieur Rondeau, aprez avoir insolemment déclamé contre ceux qui par leurs vigilance à rechercher les Hérétiques a fin deles reprimer s'efforcent d'empescher les progrez de l'Hérésie, ledit Rondeau étant entré en contestation sur le Dogme de la Trinité,& se voyant pressé par ces paroles de Jesus Christ *Moy & le Pére sommes un*, il répondit *ouï; comme moy & ma femme sommes un.*

Enfin le Sieur Jacques de Cassel étant enquis sur quelques entretiens qu'il avoit eus avec le Sieur Rondeau, en fit une ample déclaration dont voicy le sommaire.

Le Sieur Jacques de Cassel s'entretenant avec le Sieur Rondeau & voulant le persuader de comparoitre au Consistoire & d'y donner gloire à Dieu, ils entrerent insensiblement en Matiére sur la Divinité de Jesus Christ. Le Sieur de Cassel allegua le commencement de l'Evangile selon St. Jean, les Paroles de St. Thomas, *Mon Seigneur & mon Dieu*, les textes de 1. Jean. 5. v. 20. Colos. 1. v. 16. Tit. 2. v. 13. Act 20. v. 28. & quelques autres. Chacun de ces passages fut éludé par le Sieur Rondeau disant, comme les autres Sociniens, que ces choses ne s'entendent pas de Jesus Christ: & sur Celuy du 20. des Actes d'où le Sieur Cassel inferoit l'Incarnation, Madame Rondeau l'interrompit disant *Ah! Monsieur, Dieu à t-il du sang?*

Le Sieur de Cassel soutenant que dans le passage de Jean. 17. 3. Jesus Christ est joint au Pére comme *un seul vray Dieu*, le Sieur Rondeau répondit, *Ouï, selon vous, mais nous autres Unitaires* disons que c'est la vie éternelle de connoitre Dieu *le Pére pour le seul vray Dieu*, & de connoitre Jesus Christ pour celuy qu il à envoyé,& non pour être le seul vray Dieu avec lui.

 Etant

Etant pressé par les paroles de St. Paul Rom. 9. v. 5. Il prit ce faux fuyant, Mr. (dit il) Dieu vous à donné une raison, servez vous en. Je m'en sers aussi, dit le Sieur de Cassel; & pourquoy donc, repartit ledit Rondeau, la Soumettez vous à croire des choses qui sont contraires à la raison? Parce (dit le Sieur de Cassel) que ces choses qui sont au dessus dela raison & non contraires à la raison me sont révélées par les Prophetes & les Apôtres; *Et nous* (répondit le Sieur Rondeau) *nous ne recevons ce-qu'ils ont dit qu'autant qu'il s'accorde avec notre raison.* Le Sieur de Cassel repliqua, je soumettray toujours ma raison à ce qu'ils ont dit, étant persuadé qu'ils ont toujours dit la verité, *autant qu'ils ont pû,* repartit le Sieur Rondeau.

Le Sieur de Cassel ayant mis en preuve quelques Oracles des Prophetes, par Exemple Malach. 3. 1. & Esaye 9. 5. Le Sieur R. S'efforça d'y répondre selon les Principes des Sociniens, & sur celuy d'Esaye seulement il avouä qu'il n'avoit rien à répondre, *parce qu'il ne l'entendoit pas.* Enfin le Sieur de Cassel luy représentant que s'il s'opiniâtroit dans ses Erreurs il s'attireroit la haine & l'horreur de tous les bons Chrêtiens, il répondit par ces paroles des Iuifs de Rome, *Quant à cette Secte il nous est notoire qu'on lui contredit par tout.*

Ce sont les principaux témoinages par les quels le Sieur C. R. à été chargé & atteint du crime d'Hérésie. Aussi l'Accusé ne pouvant soutenir l Evidence de ces preuves, refusa constamment de comparoitre au Consistoire, il se mocqua des citations & des remonstrances qu'on luy fit, & parla des censures de l'Eglise avec un grand mépris, sous prétexte qu'il s'étoit rangé, disoit il, à l'Eglise Anglicane. Et il est vray que pour donner quelque couleur à cette Evasion, il se présenta dans sa Paroisse à la Table du Seigneur, où le Ministre le receut, au grand scandale de tous les gens de bien, [illegible] fut improuvé par plusieurs personnes d'un Merite distingué & qui tiennent rang dans le Clergé.

Il prétendoit qu'en faisant valoir ce prétexte il lieroit les mains au Consistoire, il éviteroit la Conviction & il obtiendroit la protection du Clergé: Mais son esperance fut vaine. Ou fit connoitre ses intrigues à My Lord Archevesque de C. & le personnage qu un Ministre de son Diocese frére de l'accusé jouoit dans cette affaire, & l'on déclara au Sieur Cl. Rondeau que le Consi-

stoir-

ſtoire ne pouvoit regarder autrement ſa Suppoſition, que comme une évaſion frivole & comme un vain prétexte de Rebellion, 1° Parce que quand ledit R. s'étoit établi dans cette ville, il avoit demandé d'être admis à notre Communion comme membre de l'Egliſe Wallonne, & avoit promis de ſe ſoumettre à la Diſcipline de cette Egliſe; 2° Qu'il avoit toujours fait profeſſion d'en être membre juſques au tems qu'on l'avoit recherché comme Hérétique & Séducteur; 3° Qu'il y avoit fait baptiſer tous ſes Enfans; 4° Qu'il y à toujours contribué à la Subſiſtance des Paſteurs & receu des Anciens pour luy & pour ſa famille les Marques que l'on donne pour communier. 5° Enfin qu'il y á meſmes receu la Ste Cene 5 ſemaines avant que d'être accuſé ſç. le 3. de Janvier dernier.

Ainſi la Compagnie ayant rejetté cette excuſe priſe d'une ſuppoſition abſolument fauſſe, lui fit déclarer que s'il ne répondoit devant Elle ſur les charges & accuſations dont il étoit atteint, Elle ſeroït en droict de conſidérer ſon refus comme une conviction du crime dont il étoit atteint, & que ſur ſa Rebellion Elle le rétrancheroit publiquement dela Ste Cene comme un membre pourri & gangrené, & comme un faux frére contemneur de la Diſcipline. Et comme il perſévera dans ſa Rebellion, l'Acte de ſa ſuſpenſion publique (à laquelle on procéda par les meſmes degrez qu' à celle d' Eſtienne du Thoy) fut dreſſe le *26.* de Mars *1697.* Et cependant, le jugement du Conſiſtoire lui ayant été notifié, on donna le tems à lui d'y réflechir & à ſes Amis de l' exhorter à ſon devoir, puis que cette Suſpenſion ne fut prononcée que le 18. d'Avril.

LETTRE

LETTRE II.

Monsieur,

JE croyois avoir assez fait quand je vous envoyay *l'Extrait des Procedures*, &c. Mais puisque vous avez ouï parler du Sieur Damien Simon, & que vous voulez savoir comment il est sorti d'affaire, je vous transcriray mot à mot ce qu'on m'en à écrit.

" Le Sieur D. Simon Chirurgien Wallon vint s'établir icy il
" y á environ 3 ans. Il rechercha l'amitié du Sieur Estienne
" du Thoy, & comme cet homme est curieux, & qu'il avoit desia
" succé de mauvais laict en Flandre, où (de sa propre confession)
" il avoit lû quelques ouvrages des Novateurs, il entra bieutost
" dans une Liaison étroite avec le Sieur du Thoy, qui fit tout
" ce quil put pour le mettre en crédit. Le Sieur Simon, qui
" est un homme plein de lui-même, & qui se picque de savoir
" quelque chose, mais qui n'est pas d une prudence consommée,
" ne fut pas assez maitre de soy-même pour cacher ses Sentimens.
" Il faisoit souvent le Disputeur en Compagnie, il s'y déclaroit
" quelque fois pour une Tolerance universelle, & il y prenoit
" tantost le parti des Hérétiques, & tantost celuy des Turcs. Ce-
" pendant on ne découvroit pas le poyson, & l'on considéroit tous
" ses Discours comme des fruicts de la présomtion d'un Grand-
" parleur & d'un homme vain. Mais quand le Sieur du Thoy se
" fut déclaré, son ami se crut obligé à le défendre envers &
" contre tous, & il luy échapa en diverses Occasions des Dis-
" cours scandaleux contre la Foy des Mystéres.

" On ne pouvoit neantmoins l'entreprendre comme hérétique,
" parce qu'il prenoit toujours soin d'adoucir ce qu il avoit avancé
en protestant de detester les Erreurs des Sociniens. Le Consistore
" le fit donc appeller pour luy faire sentir par de Sérieuses remon-
" trances que son imprudence étoit scandaleuse. Et dans ce tems là
" mesme il fut accusé d'avoir presté des Livres hérétiques à quel-
" ques particuliers, cequi donna lieu au Consistore d'examiner
" de plus prez sa Conduite.

" Il

" Il refusa d' abord de comparoitre; Mais étant mieux con-
" seillé & persuadé par des raisons d' interest il comparut, il fut
" interrogé & répondit avec une hardiesse insolente. La seconde fois
" qu'il parut devant la Compagnie, il rabattit quelque chose de
" ses fiertez, il protesta de son orthodoxie, il expliqua ou excusa le
" mieux qu il put ses discours Scandeleux, & il souscrivit à de cer-
" tains Articles conceus en des termes qui ne Souffrent point d'
" Equivoque, en protestant devant Dieu qu'il détestoit toutes les
" Opinions des Sociniens qui contredisent ces Articles là.

" Quoy que l'on n'eust pas trop de Sujet d'être satisfait des
" Eclaircissemens, qu il avoit donnez sur les Accusations, le Con-
" sistoire neantmoins usant d' un grand support de Charité receut
" ses protestations, en lui déclarant que s'il faisoit dans la suité quel-
" que démarche, ou tenoit quelque discours qui relevast & confir-
" mast les soupsons qu' on avoit eus, il seroit regardé & traité
" comme un Malheureux qui avoit joint une dissimulation pro-
" fane á des Erreurs impies. C'est ainsi qu'il fut plûtost excusé
" que pleinement justifié. Mais il ne pût ni se contraindre ni se
" contenir. Il parut toujours lié d'interest avec les Sieurs R. & du
" T; & mesmes ces Mrs. ayant engagé peu de tems aprez un hom-
" me en dispute, le Sieur Simon soutint & appuya leurs hypo-
" theses contre la Divinité de Jesus Christ. L'on commença pour
" lors à le regarder comme un hérétique d' autant plus dangereux
" qu'il se vantoit de s'être justifié, & qu' à l' occasion des malades
" il s introduit par-tout. On resolut donc de faire une nouvelle
" Enqueste; Mais il la prévint en disant aux Anciens, qu'il n'
" étoit plus de nôtre Eglise, qu'il s' étoit rangé à l'Eglise d' An-
" glettere, & qu'il avoit communié à sa Paroisse. Et sur cela le
" Consistoire par des raisons de Prudence le laissa au jugement de
" Dieu & l' abandonna á la conduite de ceux qu'il avoit choisis
" pour ses Directeurs. Ainsi cet homme se trouvant au large se
" joignit d' interest plus étroittement que jamais aux Srs. R. & du
" T. qui faisoient une profession feinte d'adhérance à l' Eglise
" Anglicane. Le Sieur R. pour en mieux imposer, se plaignit qu'
" on le harcelloit sur un faux prétexte & que les Ministres de l'
" Eglise Wallonne l' avoient échaffaudé en haine de son attache à
" l Eglise Anglicane, & le Sieur Simon l' accompagna chez Mr.
" l'Archidiacre & ailleurs pour rendre témoignage de sa probité,

&

"& pour appuyer sa calomnie. Jugez quelle opinion l'on doit
" avoir de cet Imposteur !

Voilá, Monsieur, ce que l'on m'á mandé de Canterbury sur ce fait. Mais je ne vous ay pas encore dit que les Srs. R. & du T. ont été enfin excommuniez, & que les Ministres de l'Eglise Wallonne ont procédé à ce jugement avec les mesmes précautions & la mesme Lenteur qu'à la Suspension publique. Ma Lettre n est desia que trop longue ; Mais puisque vous voulez qu'on vous rende un compte éxact de toutes les circonstances de cette affaire, je vous diray (pour n'y pas revenir) trois choses qui se passerent avant l'excommunication, & qui méritent d'avoir place dans ce recit.

1. Marie & Iudith du Flot filles pupilles de qui le Sieur Claude Rondeau avoit la Tutelle, aprez avoir déchargé leurs coeurs dans le sein de leurs amis se plaignant qu'on les empeschost d'aller à l'Eglise, & qu'on les observoit continuellement de peur qu'elles ne sortissent & ne découvrissent les Sentimens & les intrigues de leur Tuteur, se deroberent ensin de sa maison le 2. de May, & déclarerent au Consistoire qu'on les avoit fait entreprendre plusieurs fois par Jean Rondeau fils de Claude Rondeau pour les séduire, qu'on avoit absolument gasté l'Esprit de Pierre du Flot leur frére des Erreurs Sociniens, & qu'elles ne vouloient pas rentrer dans la Maison du Sieur Rondeau parce qu'elles y entendoient continuellement des Blasphémes contre la Divinité de Jesus Christ, & qu'elles n'y étoient pas libres de servir Dieu selon les mouvemens de leurs consciences. En effet quelques efforts que l'on fist pour les persuader à y retourner, elles y resistérent constamment. Et enfin elles présentérent Requeste à la cour Spirituelle pour avoir un autre Gardien, Exposant les mêmes choses qu'elles avoient declarées au Consistoire. C'est un fait de notoriéte publique.

2. Le 18. de Juin on receut une Lettre écrite par Mr. Jacques Rondeau Ministre dans Le Diocese de Canterbury à Mr. Souverain Ministre qui à été déposé en France pour avoir adopté les Impiétez de Socin. La Lettre avoit ête perduë par Mr. Souverain à Londre, d'où elle fut envoyée à un Ministre de Canterbury, qui en fit passer incessament une copie à Monseigneur l'Archevesque pour faire connoitre à Son excellence l'Esprit & les intrigues de Mr. Rondeau son Diocesain. Cette Lettre écrite dans

dans un stile de Conspiration étant un objet de curiosité, je vous en feray part à la fin de la mienne.

3. Enfin le Sieur Claude Rondeau peu de tems aprez sa suspension publique dit au Ministre de sa Paroisse que pour justifier son Orthodoxie il étoit résolu de sonscrire à la Confession de Foy de l'Eglise Anglicane & aux Symboles. Mais parce que c'est un artifice ordinaire des Sociniens de Signer en gros les Confessions receuës non comme des Déclarations de leur Foy, mais comme des Articles de paix & des Formules d'Union, on détacha pour éprouver le Sieur Rondeau 4. Articles de la Confession, qui expliquent les Mystéres, & on lui présenta avec le Symbole d'Athanase. Ce n'étoit pas là son compte; aussi ne voulut il pas les signer, mais il demanda du tems pour y penser. Ainsi la fraude fut déconverte. Et cependant l'Imposteur ne laissa pas de trouver encore des gens qui l'excuserent & qui le caressérent comme un homme bien converti à la Discipline de l'Eglise dominante. Et ce fut pour les desabuser qu'un Ministre de l'Eglise Wallonne fit le Mémoire dont on vous à parlé: C'est une Espéce de Factum assez ample, qui grossiroit trop mon pacquet. Mais je vous en promets un Extrait qui contiendra ce qu'il y à de plus Essentiel; & cependant je revien à l'Excommunication des Sieurs du Thoy & Cl. Rondeau. Ces Messieurs loin d'être humiliez par les Censures précédentes, étoient devenus plus insolens, & pendant qu'ils calomnioyent à Canterbury les Ministres François, ils formoient le projet d'une Nouvelle Eglise Françoise pour diviser l'Eglise Wallonne, & concertoient ce beau dessein avec leurs amis de Londre & avec Mr. J. Rondeau Ministre. C'est pour quoy le Consistoire, qui avoit sursis ses procédures, se trouva obligér à domter leur Orgueil par la grande Excommunication. La Résolution en fut prise le 29. de May, & l'on y procéda incessamment par les 3 Admonitions publiques qui se firent de 15. en 15. jours. Vous savez, Monsieur que l'on n'en vient qu' à regret à cette extrémité. Aussi nos Fréres de Canterbury observerent toutes les Regles de la Prudence & de la Charité lors mesme que le mal leur parut incurable. J'ay veu l'un des Actes de leurs Admonitions, où ils déclarent d'abord le Pécheur endurci digne de la derniére Excommunication, & luy dénoncent qu'il sera retranché de l'Eglise au nom du Fils de Dieu dans le

tems prefcrit par la Difcipline s'il ne prévient un jugement, fi terrible par fa repentance ; ils exhortent l'Eglife à prier Dieu qu'il le veuille renouveller à repentance pour fortir des piéges de Satan ; ils invitent tous fes amis à reïterer les efforts de leur Charité pour le retirer de fes égaremens mortels ; Enfin ils font entendre au Peuple que fi quelqu'un remarque en ce Pécheur quelque marque de répentance, qui puft & duft faire furfeoir les Procédures du Confiftoire, il eft prié d'en donner inceffamment avis à cette Compagnie, qui n'en vient qu' à regret à la derniére Excommunication. La 1. Admonition fut faite le 30. de May, la 2. le 13. de Juin, & la 3. le 27. Mais l'Excommunication fut encore différée. Car comme les Miniftres de Canterbury avant que de décerner avec leur Confiftoire la Sufpenfion publique avoient pris confeil de quelques autres Miniftres François verfez dans l'éxercice de leur Difcipline, ils confultérent encore un plus grand nombre de perfonnes fages fur l'Excommunication, & appuyez des Avis de leurs Fréres ils prononcérent cette derniere & terrible cenfure l'onzieme de Juillet, ayant adopté le formulaire de la Difcipline des Eglifes Ref. de France. C'en eft affez pour aujourd'huy, Monfieur. Je fuis

Le 20. Juillet 1697. *Vôtre, &c.*

Copie d'un Lettre de Monfieur Jacques Rondeau.

L'Infcription de la Lettre eft, *This to Mr.* Souverain, *French Minifter, London.* Elle eft dattée *d'Afpringe le 8. Juin 1697.* & en voicy la Teneur.

Monfieur & tres-honoré Frère,

“ON à parle à notre Ami le Boiteux de ce que vous favez. “ Il à refufé la propofition fous diverfes Raifons ou divers “ prétextes, nous promettant de garder inviolablement le Secret. “ Ainfi comme on eft debouté de ce cofté là fur lequel on comp- “ toit beaucoup, vous êtes prié tres-humblement de deux des

per-

" personnes du monde qui vous honorent le plus de tascher de pro-
" curer un homme qualifié sujet, ou à peu prêz de la maniére dont
" il le faut pour le dont il s'agit. Ou vous prie de faire réponce
" vendredy au plus tard, au moins pour nous aprendre si vous
" voyez quelque jour à l'affaire, en attendant que vous puissiez
" avoir quelque chose de solide à nous mander. On m'à dit que
" Mr. Severin à quitté Greenwich & est à présent à Londre. Il
" y à 4 mois & plus que je n'en ay receu aucune nouvelle ni par
" consequent de mon fils. Vous m'obligerez infiniment si vous
" voulez bien vous informer de ce que ce povre enfant fait &
" en quel état il est. Si je n'apprehendois de vous être impor-
" tun, je vous supplierois même de le voir: Mais je ne vous dé-
" mande pas réponce à cet Article dans la premiére Lettre que
" j'espére que vous écrirez à mon frére à Canterbury. Je suis,

" Monsieur & tres honoré frére, Votre tres humble
& tres obeissant Serviteur, *J. RONDEAU.*

(Mr. Rondeau ajoûtoit à l'Apostille ce qui suit.)

" Ecrivez s'il vous plait à mon frére un mot touchant ce que
" vous savez du comitté. Je vous prie que ce ne soit point par
" vous que l'on sache que je me suis meslé dans l'affaire de
" Canterbury. Vous pourez assurer Celuy qui entreprendroit
" le Meeting de Canterbury de 40. l. St. Mais il faut que ce
" soit un homme de resolution & dans de bons Sentimens ou
" du moins modéré.

Extraict d'un Mémoire sur la Conduite que les Sieurs Estienne du Thoy *&* Claude Rondeau *tiennent pour établir une Assemblée Etérodoxe à Canterbury.*

LEs menaces que ces Mrs ont faites contre l'Eglise Wallonne ne se pouvant éxécuter sans tromper ou le Magistrat ou le Clergé, ils se sont servis de deux artifices pour en imposer à

l'Eglise

l'Eglise Anglicane, dont ils sembloient d'abord vouloir admettre la Discipline & adopter la Liturgie.

Le premier est d'affirmer qu'ils sont Membres de l'Eglise Anglicane, qu'ils l'étoient quand on à procédé contr'eux, & qu'on ne les à excommuniez qu'en haine de cette Profession. Le seconde est de Dissimuler leurs Sentimens. C'est ce qu'ils ont fait d abord par des Déclarations Equivoques. Mais ayant tenté cette voye sans succez, le Sieur Rondeau à franchi le pas en témoignant qu'il étoit prest à Signer les Confessions les plus Orthodoxes & les plus expliquées, protestant néantmoins qu'il y à dans ces Confessions des choses *qu'il n'entend pas* & qu'il ne peut se resondre *à Condamner* ceux qui ne les Entendent pas non plus que luy. (C'est une nouvelle Equivoque des Antitrinitaires de ce Royaume par laquelle ils prétendent rejetter les Mystéres lors qu'ils font semblant de signer de bonne foy les Confessions.)

I. L'Autheur du Mémoire découvre la fausseté dela premiére Supposition par raport au Sieur Estienne du Thoy en disant qu'il est né dans l'Eglise Wallonne, qu'il y à été élevé, insruit, receu à le Communion, & admis à l'Office de Diacre, dont il à été déchargé depuis peu selon leur Discipline; & que si le Pasteur de sa Paroisse l' à bien voulu admettre à la Ste Céne lors qu'il étoit desia prévenu par les premiéres censures, il en á été blasmé par ses Supérieurs.

Et quant au Sieur Rondeau, l'Autheur découvre sa fourberie par les Raisons qui sont contenuës dans *l'Extrait des Procédures*, &c. Il réfute l'Argument que ledit R. tiroit de sa qualité de Churchwarden (Marguillier) desa Paroisse par un faict que tout le monde connoit, c'est que là & ailleurs les Nonconformistes sont Elus indifféremment avec les Conformistes pour cet Employ. Il s'inscrit aussi en faux contre un Certificat Mandié que le Sieur Rondeau produisoit: enfin (dit il) s'il est incontestable que les Sieurs du Thoy & Rondeau étoient membres de notre Eglise quand on à commencé l'Information contr'eux sur l'Accusation d'Héresié, il est aussi constant que l'Eglise Wallonne n' à rien fait qui puisse être odieux a l'Eglise d'Angletterre. Ceux qui connoissent les Ministres François de cette Ville savent qu'ils ont mille fois plus d'Estime & de Vénération pour l'Eglise

d'Angletterre

d'Angletterre que leurs Accusateus. Leur conduite envers le Sieur D. Simon les à justifiez à cet égard ; & l'amour qu'ils ont fait paroitre pour la Vérité à mérité l'approbation de plusieurs personnes distinguées par leur mérite & par leur Dignité dans l'Eglise, & mêmes de l Illustre Primat de ce Royaume, qui les en à louëz & qui à eu la bonté de les assurer de sa Protection.

Et en effet lors que le Roy donna ses *Directions* Royales au Clergé pour conserver la Pureté dela Foy en réprimant les Deïstes & les Sociniens, Monseigneur l'Archevesque eut la Charité de nous faire dire qu'il étoit informé *Qu'il y avoit des Sociniens entre les Tisserans en Soye de notre Congrégation* : De sorte que dans la recherche que nous en avous faite nous avous suivi & les Ordres de sa Majesté & les Avis charitables du premier Prélat de ce Royaume. Ainsi nous devons espérer que ceux qui sont subordinez à ce Digne Prélat ne se feront pas un plaisir de traverser les soins de son Zele en protégeant des Hérétiques qui leur en imposent.

II. Les Excommuniez (ajoûte l'Autheur du Mémoire) dans le desir de rétablir leur credit & dans la violente passion de troubler une Eglise dont ils ont juré la ruïne & de diviser icy les François en élevant Autel contre Atel au milieu d'eux, se sont enfin déterminez à la Dissimulation la plus outrée. Et ils font volontiers un Sacrifice de leur fierté naturelle à l'interest dela Cabale Antitrinitaire qui les soutient. Car on sait que la Dissimulation, la Fraude, le Mensouge, tout est bon à ces Mrs. (comme aux Jesuites) quand il s'agit d'avancer les affaires dela Société. Mais on espére que les personnes Sages & d'un Zêle bien entendu se souviendront que l'hérétique n'est jamais plus à craindre que quand il est masqué.

C'est l'avis que l'Autheur du Mémoire donne à quelques personnes qui par un Zêle trop peu réfléchi se faisoient une feste de voir bientost à C. une Assemblée Françoise qui prendroit la Liturgie d'Angletterre. Et il leur prouve que l'Eglise Anglicane n'en peut tirer aucun avantage. Car (dit il) 1° Ce ne seroit pas une grande gloire pour cette Eglise d'avoir pour Prosélytes de sa Discipline un petit nombre d'Hérétiques excommuniez qui attireront peut être quelques personnes diffamées. 2° Qu'une

Eglise

Eglise ait sous sa Discipline des Ennemis & des Blasphémateurs de sa propre Religion, c'est une chose plus odieuse que desirable: Et la Liturgie d'Angletterre, qui est si Orthodoxe, ne peut être que Profanée par des gens qui n'en croyent pas les Mystéres. 3° Supposé mesmes qu'une bonne partie des Etrangers de cette Ville se rangeassent à l'assemblée dont on fait le projet, on devroit en détester le dessein, puisque ceux qui en doivent être les chefs n'ont pour but que de seduire sous la protection des loix tous leurs Concitoyens, s'il leur étoit possible. Enfin la Charité, qui est un des liens de la Communion des Saincts, ne veut pas qu'une Eglise pour étendre sa Discipline condamne, (par son suport pour des Excommuniez) une bonne œuvre que des Ministres d'une autre Société, mais d'une mesme Religion, ont faite selon les Loix de la Parole de Dieu; sur tout si ceuxcy ont travaillé non pour leur Société seule, mais pour maintenir la vérité & pour arrester le cours & la Contagion de l'Erreur dans la Patrie.

Delà l'Autheur infére qu'on ne peut ni protéger ni excuser les Excommuniez sans s'aveugler volontairement. Car enfin (dit il) s'ils étoient Orthodoxes les Interests de la gloire de Dieu, de l'Edification publique & de leur propre honneur vouloient qu'ils se justifiassent des Accusations d'Herésie dont ils étoient chargez.

III. Il se propose en suite deux Objections. Ces gens (dit on) offrent maintenant de souscrire à des Confessions de la plus éxacte Orthodoxie, & ils déclarent leur Créance en des termes qui dissipent les soupsons. C'est la premiere Objection, à laquelle on répond, s'ils sont convertis à la bonne heure! Qu'ils donnent gloire à Dieu, qu'ils se repentent de leurs Blasphêmes; qu'ils levent le Scandale, & que pour cet effet ils viennent abjurer leurs Erreurs dans la Société où le Scandale en à été répandu! Mais comment peut-on s'imaginer qu'ils ont renoncé à leurs Impiétez pendant qu'ils souffrent l'Excommunication pour ne les vouloir pas desavouër? Est ce par quelque illumination interne & immédiate qu'ils ont été changez en si peu de tems? Mais la Grace de l'Esprit ne permet pas à celuy qu'elle convertit de demeurer dans le scandale. Enfin ces Messieurs qui reçoivent tous les

livres

livres nouveaux des Hérétiques, qui en sont leur étude, & qui dans les Voyages qu'ils ont faits à Londre depuis peu ont tenu conseil (nous le savons) avec des personnes que lon compte entre les Chefs dela Faction Sociniene, ont ils été convertis par ces voyes là ?

L'autre Objection est prise du caractére dela Charité, qui n'est point soupsonneuse. Et l'Autheur du Manuscrit n'y répond pas en ostant à personne la louange d'une charité sincére. Mais il se plaint que la charité de quelques-uns n'est pas accompagnée des Réfléxions dignes de leur Zele & de leur Prudence. La Charité (dit il) n'est pas soupsonneuse, il est vray ; mais elle n'est pas Aveugle ; nous n'avons pas mérité que nos Fréres y renonçassent à notre égard ; & il semble qu'on doit faire cette justice à des Ministres qui servent l'Eglise de Dieu depuis long-tems avec honneur, de préjuger en leur faveur dans un pareil cas plustost que pour des gens qui sont Excommuniez, pour Hérésie & pour Rebellion à la Discipline de l'Evangile. La Charité suporte tout, il est vray ; Mais elle ne tolére point l'Hérésie. Elle doit subsister avec la Prudence, avec le Zèle de la Maison de Dieu & avec une Amour sincére pour la Vérité. Et le Serviteur de Dieu doit craindre d'introduire sons couleur de Charité des loups dans la Bergerie, des Serpens dans le sein de sa Mére & des Pestiférez dans la cité de Dieu.

Quoy qu'il arrive (ajoute l'Autheur) nous aurons la Consolation de nous être déchargez en bonne Conscience de l'Obligation où la Parole de Dieu nous à mis, de *Rejetter l'homme Hérétique, & de tenir pour Payen & Péager celuy qui ne veut point écouter l'Eglise*. Si l'on nous blasme nous sommes (graces à Dieu) en état de justifier notre conduite, & de prouver à toute la Terre que nous avous fait notre devoir selon la Parole de Dieu & les vœux de notre Ministère. Ceux qui par un excez de Charité sans examen appuyeront les Ennemis de la Verité s'en justifieront comme ils pourront. Cependant il est à craindre que la Contagion de l'Hérésie ne se répande à la faveur de leur Tolérance. Dieu veuille détourner ce mal & garder tous les gens de bien de s'en rendre complices par leur Connivence.

LETTRE III.

MONSIEUR,

JE ſuis abſolument de votre avis ; & j'eſtime avec vous que les Miniſtres de Canterbury n'ont pas fait tout ce qui ſe pouvoit faire pour l'edification publique dans l'affaire qu'ils ont euë en main. Je ne ſay pas à quoy ces Mrs. penſent d'envier au Public la connoiſſance de leurs procédures & des Intrigues de leurs Hérétiques. Pour moy, qui en ſay à peu prez le détail, je m'étonne qu'ils ne nous en ayent pas donné une Eſpéce de Factum pour juſtifier toute leur conduite. Elle eſt d'un bon Exemple ; il eſt de l'intereſt de Egliſe que l'on connoiſſe par tout les Hérétiques & les Séducteurs ; St. Paul ordonne 2 Theſ. 3. *de marquer par Lettres* ceux qui errent en la Foy (& combien plus des Hérétiques opiniâtres & artificieus) afin ſans doute que les Conducteurs des Egliſes les empeſchent de s'y fourrer & d'infecter leurs Ouailles : Enfin il ſemble que nos Fréres de Canterbury ſont indiſpenſablement obligez à dénoncer an Public ceux qu'ils ont retranchez de l'Egliſe depuis que ces Calomniateurs ſe ſont dechainez contr'eux & qu'ils ont entrepris de les commettre avec l'Egliſe d'Angletterre.

Nous croyons avoir aſſez fait (diſent ces Mrs.) & nous craignous le reproche d'affectation. Que les autres veillent comme nous pour s'oppoſer aux Machinations de Satan & aux progrez de l'Erreur ! Le témoignage de nos Conſciences nous ſuffit contre la Calomnie ; Et au ſons les Egliſes Françoiſes, qui ne reçoivent point à leur Communion ceux qui viennent d'ailleurs, s'ils ne ſont munis d'un Témoignage, ne pouront pas être trompées. Ceux qui ſortiront de Canterbury leur doivent étre ſuſpects s'ils n'aportent un Certificat de l'Egliſe Wallonne.

Ce ſont là, Monſieur, les Raiſons que nos Fréres ont oppoſées au conſeil que je leur ay donné. Je ne ſay s'ils ſe trompent. Ce ſont de bonnes gens ; & quand ils ſe tromperoient en cela, on doit non leur en faire un crime, mais leur tenir compte du Zele

&

& de la vigueur qu'ils ont fait paroitre pour le maintien de la Vérité. Peutêtre qu'ils s'aviseront & qu'ils se rendront à nos Conseils. Car il faut vous dire qu'enfin les Excommuniez ont un Ministre & un Ministre *Qualifié & tel qu'il le leur faloit*, pour être d'accord avec lui (car on assure que c'est leur Maitre c'est à dire leur Seducteur) mais non pas si bien *Qualifié* qu'ils le pouvoient desirer pour attirer le Peuple & pour seduire. C'est l'Autheur de la Lettre à Monsieur Souverain. Vous connoissez un peu le Charactére de l'homme: Mais vous ne savez peut-être pas qu'on le regarde á Canterbury comme un insigne Hérétique, & qu'il est depuis long-tems dans la même réputation à Londres & ailleurs. Et en effet (sans en rechercher des preuves bien loin) s'il étoit Orthodoxe, auroit il fait ce qu'il à fait? Un Hérétique mesmes qui auroit encore quelque envie de se cacher ne pouroit plus imprudemment lever le masque. Il assiste de ses Conseils des Hérétiques opiniâtres, il les appuye dans leur Rebellion, il leur donne des lessons d'une dissimulation profane, il s'employe & fait agir un Socinien à leur chercher un Ministre *Qualifié* (selon les Principes de la Cabale;) & quand ils ont inutilement cherché, il aime mieux se sacrifier soy-même que de voir tomber son Projet. Il quitte sa Paroisse, il abjure publiquement & devant le Tribunal du Magistrat, la Discipline de l'Eglise d'Angletterre, pour s'établir en dépit de tout le monde dans un lieu où il est desia plus que suspect d'Hérésie; & bravant tous les habitans de C. Conformistes & Nonconformistes, il s'y met à la teste d'une petite troupe d'Hérétiques & de Libertins excommuniez. C'est assurement jouër à jeu decouvert.

Ne croyez-vous pas, Monsieur, que les Ministres de C. sont en droict, j'ose dire en obligation, de dénoncer ce Faux-frere à toutes les Eglises Françoises? C'est un loup qui s'approche de leur Troupeau pour disperser & détruire, & qui revestu de l'habit de Pasteur, en contrefait aussi la voix pour attirer & livrer à Satan les Brebis imprudentes & libertines. Ouï, ces Messieurs, qui sont les vrays Pasteurs ne doivent pas se taire: Et puisque les Eglises étrangéres de ce Royaume ne sont pas unies dans leur Discipline & que cet homme n'est pas de leur Jurisdiction. Tout ce qu'ils peuvent faire c'est de le faire connoitre, & ils auroient tort de le négliger. Une Lettre que je receu de Canterbury.

Il y à 5 ou 6 jours, pouroit servir à ce dessein, si l'on nous permettoit dela rendre publique. Je vous l'envoye à tout hazard, pour m'épargner la péne d'en faire des Extraicts; & j'en useray de même dans la suite, si j'en reçoy quelqu' autre sur le même sujet. Aimez moy toujours, & faites moy la justice de me croire,

Votre, &c.

Le 20. *Sept.* 1697.

Lettre Ecrite de Canterbury le 13 Sept. 1697.

ENfin, Monsieur, nos Broüillons sout venus à bout de leur entreprise. Ils ont une Assemblée dans toutes les formes, un petit lieu bien propre & bien vîtré, chaire, Bancs fermez, un Ministre & un Chantre, mesmes gagé. C'est un Employ qu'ils ont donné pour récompense à un Barbier nommé Petineau, qui sait la musique & qui leur à servi d'Espion depuis qu'ils sont en Censure, dans les maisons particuliéres & dans les lieux publics, observant tout, médisant de ses Amis pour mieux jouër son Rolle, & faisant le Zêlé pour la Vérité qu'il trahissoit.

Toute cette dépense se fait (dit on) sans qu'il en couste rien aux Chefs de ce petit Conventicule, qui tirent aussi d'ailleurs sans contredit les 40 Livres Sterling qu'ils ont promis à leur Ministre. Ce Ministre est le fameux Mr. Jacques Rondeau qui est autant décrié icy pour ses Erreurs qu'il l'étoit en France pour sa conduite. Vous savez, Monsieur, qu'elle n' à jamais été fort édifiante, & qu'au grand scandale des gens de bien, il avoit de coutume de tourner les choses SS^tes^ en risée en abusant des paroles de l'Ecriture dans des discours impertinens. Vous m'avez dit vous-mesmes qu' à la tenue de votre dernier Synode Provincial, on déroba à cette Compagnie la connoissance des plaintes qui devoient y étre portées contre lui, de la part de plusieurs familles de sa petite Eglise, & que ses Amis ayant fait entendre au Synode

qu'il

qu'il se retiroit du Royaume, on se contenta de le laisser aller. On est d'ailleurs imbu icy depuis plusieurs années de diverses historiettes qui ne luy font point d'honneur & dont on à de bons Témoins. Sa Belle sœur mesmes (femme du Sieur Claude Rondeau) qui n'à pas toujours si bien sçeu dissimuler qu'Anjourd'huy, ayant été autrefois maltraittée par les pieux Conseils de ce Sage Ministre en à dit bien des choses qui n'ont pas établi sa reputation. Il faut donc dire que ce Monsieur étoit le Pis-aller de nos Hérétiques.

Quant à ses Sentimens en matiére de Religion, quoy qu'il ne les découvre pas toujours, il s'est assez émancipé en quelques occasions pour convaincre ceux qui l'ont écouté, qu'il n'est pas Orthodoxe & qu'il ne croit pas d'advantage l'adorable Mystére dela Trinité, que le faux Mystére de la Transubstantiation, lesquels il à eu l'impiété de comparer. S'il se dit Orthodoxe dans notre sens, ses liaisons étroittes avec des Sociniens déclarez, le démentiront. Et il est vray qu'il à tout d'indifférence pour toutes sortes de Religions, qu'il n'eut point de honte il y á quelques années, d'aller entendre babiller un profane nommé Zacharie Houzel, qui avoit une Assemblée dans un Cabaret, où il déclamoit contre l'Immortalité de l'Ame & contre l'Incarnation. Il s'est mêmes fait un honneur d'avoir donné des Conséils à cet Impie sur sa maniére de prescher.

Aussi la mauvaise odeur de son Etérodoxie s'est tellement répanduë qu'elle est montée jusqu'à Mylord Archevesque, qui par cette raison à refusé de l'avancer lors qu'il en à été sollicité: Et l'on tient mesmes que cet Illustre Prélat n'attendoit que l'occasion de lui appliquer ses justes Censures, j'enten qu'on lui fournist des preuves évidentes de l'Hérésie de son indigne Diocesain.

Monsieur Rondeau à prévenu cette honte; Mais il l'à évitée comme un Etourdi lors qu'il à sacrifié son interest & son honneur à l'interest du Parti Socinien, qui se sert de pareilles gens, comme d'Enfans-perdus, pour former des Assemblées à la faveur d'une Loy pacifique. C'est dans ce faux Zêle pour l'Hérésie que Monsieur Jacques Rondeau parut le 9. de ce Mois devant les Magistrats de cette Cité, où il déclara que de Conformiste il devenoit *Dissenter*, comme on parle icy. Car étant obligé à

dire s'il étoit Conformiste on du nombre de ceux qu'on apelle Dissenters, d'abord il fit réponce que depuis plusieurs années il étoit, de l Eglise Anglicane. Mais enfin étant sommé de répondre plus éxactement à l'alternative, il repondit *I begin to dissent*, je commence à être Dissenter. Il est vray qu'aprez avoir pris le Serment Politique, il voulut bien déclarer qu'il souscrivoit aux 39 Articles; mais il le fit avec un air de contrainte & en hésitant. Et au fons on sait que ceux de son Parti signent toutes sortes de Confessions en dirigeant l'intention. Ce Mr. en particulier en fait profession. Je signe les Confessions (disoit il un jour à un de mes Amis) *parce que je ne les enten pas, & je ne say pas même ce qu'il faut entendre par la Communion des Saints.* Cela n'est pas trop du Charactére d'un homme sage: Car selon cette maxime Mr. Rondeau signeroit le Concile de Trente avec les Papistes, & avec les Turcs il souscrivoit à l'Alcoran. Si un tel homme étoit resté en France jusqu' au tems de notre Dispersion il n'y à guére d'apparence qu'il en fust sorti; & ce ne seroit pas grand dommage.

Quoy qu'il en soit le Magistrat surpris d'un si étrange procédé, n'avoit point d'inclination à le favoriser. Aussi fut il receu d'abord à peu prez comme il le méritoit: Car on le traitta comme un sçelerat, & pour ne pas démentir ce Charactére il essuya tout avec une Souveraine impudence. Cependant la force de la Loy de Tolérance l'emporta sur les raisons du Zele. Il prit les Sermens, & en Conséquence de sa Déclaration & sans aucune Licence particuliére il commença hier ses Exercices publics par la profanation d'un beau Texte du 28. de la Genese (la seconde partie du v. 17.) Quand j'en sauray d'avantage, Monsieur, je vous en feray part. Je suis,

Votre, &c.

Autre

Autre Lettre écrite de Canterbury le 4. d'Octobre, 1697.

VOus avez raiſon, Monſieur, de demander ſi notre Egliſe ne fit point d'oppoſition au deſſein de nos Hérétiques quand ils prirent les Sermens ; & il eſt vray qu'un habile Avocat plaida contre Mr. Rondeau ſur le champ. Mais comme celuycy s'étoit tenu caché juſqu' au moment de l'Audience, & que nous ſavions ſeulement en général que ces Mrs. là avoient un Miniſtre ſans avoir pû découvoir qui il étoit, on n' étoit point préparé ſur la matiére, au moins par raport à lui. Ainſi nos Ennemis en furent quittes pour ſouffrir dans leur embarras quelques reproches un peu violens: Mais au fons ils obtinirent ce qu'ils demandoient. Si ce ſera pour long-tems, Dieu le ſçait. On croit cependant que Mr. R. ſera entrepris par la Cour ſpirituelle, & que s'étant déclaré Nonconformiſte il ne peut manquer d'être déprivé de ſon Bénéfice qu'il à affermé. On doit meſmes produire à cette Cour quelque preuve aſſez convainquante de ſon Héréſie.

Au reſte, Monſieur, de vous dire ce qui s'eſt paſſé, dans l'Aſſemblée de nos Schiſmatiques, c'eſt en vérité plus que je ne puis faire: Car j'ay tant de mépris pour cet infame Conventicule que je n'écoute pas meſme ce que l'on m'en dit ; & le Conſiſtoire de l'Egliſe Wallonne ne s'eſt pas mis en péne de faire obſerver ces Meſſieurs, perſuadez que nous ſommes qu'une Faction ſi contemtible & ſi mal conduite tombera d'elle meſme.

En effet j'appren en général qu'elle déchet deſia, & que quelques miſérables, qui en avoient d'abord groſſi le nombre, s'en ſont retirez mal ſatisfaits de la Doctrine & des maniéres de Mr. Rondeau. Ces Mécontens ſont du nombre des Diſciples de Zacharie Houzel, qui nient l'immortalité de l' Ame & le bonheur du Ciel, & qui croyent un Paradis ſur la Terre à peu prez ſemblable à celuy de Mahomet, *&c.* Erreurs pour les quelles ils firent Schiſme & furent rétranchez de notre Communion il yà 10 ans. Mr. R. avoit autre fois enſeigné leur Maitre à preſcher c'eſt à dire à blaſphemer ; ils devoient apparemment être de ſes

plus

plus chéres Oüailles ; aussi les a-t-on beaucoup caressez pour les faire entrer en Societé avec les N^eux Excommuniez. Cependant ils n'en seront plus, à moins que le Ministre n'entre dans leurs Hypotheses. Peut être le fera-t-il pour ne pas voir son Assemblée se dissiper. Car vous sçaurez, Monsieur, que ces Libertins étoient comptez entre les Colomnes du Conventicule, de sorte que s'ils desertent absolument il n'y restera que la famille de Mr. Claude Rondeau, Mr. Philippa Lernoult son Gendre qui s'y est engagé par une complaisance Aveugle, Mr. Henry Rondeau son Frére, Mr. du Thoy sans sa femme, Mr. Petineau leur Lecteur qui n'est pas non plus suivi dela sienne, un Tourneur nommé Pierre Prevost, qui à été cydevant retranché dela communion pour ses Erreurs, & un Tisseran de Mr. du Thoy nommé Nicolas Volant. Au moins c'est tout ce que j'en connoy : Car je ne say pas les noms de deux ou trois Ouvriers qu'on dit avoir été subornez par ces Mrs, & qui ont été tentez par la crainte de demeurer sans ouvrage dans un tems où notre Manufacture à de la péne à se relever. Si je puis avoir une liste complette des Membres de cette Société, je vous l'envoyeray : mais je vous averti que contre votre attente vous n'y trouverez pas le Sieur Damien Simon. Quoy que ce Broüillon joint d'interest avec les Excommuniez, eust d'abord employé ses Amis en Zélande pour procurer un Ministre au Conventicule, Neantmoins aprez y avoir réflechi il n' à pas trouvé, qu'il fust de son interest temporel de se joindre ouvertement à une Société qu'on regarde avec horreur. On ne doute pas qu'il ne s'en soit retiré (en apparence seulement) du consentement de ses Amis ; car il n'est pas moins dans leurs interêts & dans leur Confidence. Et (ce qui est assez surprenant) ce Docteur Chirurgion, qui s'est declaré avec éclat pour l'Eglise Anglicane, fréquente assiduëment les Assemblées des Presbytérians, qui ne le veulent pas recevoir à leur Communion ; & pendant que quelques personnes de sa Confidence disent que le Docteur S. ne sejoint pas à la nouvelle Assemblée parce que le Ministre n'est pas Orthodoxe, ce mesme Simon sollicite en secret des Particuliers à se ranger au Conventicule de Mr. Rondeau On ne peut guére joüer un Personnage plus singulier & plus étrange. Dieu veüille ramener dans le bon chemin ceux qui s'en sont égarez, ouvrir

les

les yeux de ceux que l'on veut surprendre, & garantir des piéges de Satan ceux que l'on y veut enlacer! Je me recommande à vos bonnes priéres & suis inviolablement.

Votre, &c.

ROM. XVI. 17.

Je vous exhorte, Fréres, que vous preniez garde à ceux qui font des partialitez & des scandales contre la Doctrine que vous avez apprise, & que vous vous détourniez d'eux.

1 COR. XVI. 22.

S'il y á quelqu'un qui n'aime point le Seigneur Jesus qu'il soit Anathême Maranatha.

2 JEAN. V. 10. & 11.

Si quelqu'un vient vers vous & n'aporte point cette Doctrine, ne le recevez point en votre maison, & ne le salvez point. Car celuy qui le saluë communique à ses œuvres mauvaises.

FIN.